

BULLETIN TRIMESTRIEL
Pour la FORMATION
des RESPONSABLES
et MILITANTS

N° 114

AGIR

AGIR POUR GUERIR

.. . . .

FORMATION + ACTION = GUERISON

Sommaire

Réflexion

Pour qui et comment notre
Mouvement respire-t-il 2

Editorial

Le retour aux sources 3

Réflexion

La promotion et la
complémentarité du couple
dans Vie Libre 4-5

Vie quotidienne

La démarche nationale
à propos du forfait
hospitalier 6-7

Formation

Stages : des échanges
fructueux 8-9

Vie du mouvement

Le rôle du Comité National 10-11

Le Conseil National 12

Comment rapprocher
nos amis sympathisants
de notre action ? 13

Réflexion sur le bénévolat
et l'animateur permanent 14

Pour mieux vivre

L'expression corporelle 15

MOUVEMENT VIE LIBRE, 8, Impasse Dumur · 92 210 CLICHY - Tél. (1) 739.40.80

Supplément à Libres N° 146 - 3^e Trimestre 1984

Pour qui et comment notre mouvement respire-t-il ?

« Vie Libre » c'est un esprit, une structure, une dimension, avec des objectifs. Pour donner vie à l'édifice, il faut des hommes.

Notre Mouvement vit, respire, parce qu'il bouge, parce qu'il avance. Il est un corps représentatif, au service des malades alcooliques.

Comme l'organisme humain, pour respirer il lui faut un cœur, des poumons, des jambes, des mains, un cerveau. Son cœur bat d'abord pour les malades alcooliques, pour leur guérison, leur promotion.

Il bat aussi pour un idéal majeur : redonner à l'homme son visage marqué par la souffrance de la maladie alcoolique.

Les poumons du Mouvement sont ceux de tous les militants qui chaque jour agissent. Avec nos jambes, nos mains, notre cerveau, nous lui donnons le souffle, l'oxygène qu'il réclame.

Comme un arbre, il lui faut des racines. Ces racines sont tout simplement nos équipes de base. Toutes petites au départ (il y a 31 ans), elles se sont élargies, fortifiées par notre générosité, nos abnégations, notre bénévolat, notre gratuité.

Les structures ne sont pas une construction théorique. Elles ne sont pas « suspendues en l'air ». Si nous les avons adoptées, c'est parce qu'elles correspondent à un souci d'efficacité maximum pour notre action et la poursuite de nos objectifs.

Le non-respect de notre dimension structurelle marque fortement la vie des sections, des départements, des régions.

Cela peut conduire à un étouffement. Il faut que la chaîne soit solide entre les deux bouts également importants, pour que le Mouvement soit solide et bien vivant, de la base au sommet.

Une fidélité indispensable

Notre Mouvement, malgré et au travers de ses tensions inévitables, est un merveilleux outil pour que les rejetés d'hier revivent en

personnes libres et responsables, aujourd'hui et demain.

Cela impose une discipline et un travail d'équipe à tous les échelons, sans cela comment penser qu'il puisse y avoir, pour les personnes de notre milieu populaire : guérison durable, et promotion véritable ?

Cette fidélité repose sur des points essentiels :

- Le respect des Statuts, du Règlement Intérieur ;
- L'acceptation de notre Charte de 1954 ;
- Le respect de nos originalités ;
- La réflexion sur la profondeur de notre adhésion ;
- La valeur de l'indispensable amitié.

Cette fidélité est nécessaire pour avancer ensemble, collectivement, dans une confiance réciproque et dans la complémentarité.

La négligence des « règles unitaires », écrivait un abstinant volontaire en Mai 1981, se retourne obligatoirement contre l'objectif constant de « Vie Libre » : « le bien des buveurs et l'unité du Mouvement ».

Et l'amitié ?

Dans son document « Nécessité et conditions de l'amitié », André Talvas écrit page 3 : « Appartenir au Mouvement Vie Libre, c'est lutter contre son égoïsme, lutter contre toute puissance de domination, contre tout esprit d'accaparement, afin d'être libres, libres d'animer et de servir gratuitement les copains ».

Cette invitation à s'accepter différents et complémentaires est nécessaire, afin que la vraie respiration du Mouvement puisse continuer.

En 31 ans de vie, le Mouvement a connu de petits et grands infarctus qui ont fait mourir des sections entières. Il faut y réfléchir.

Chacun de nous peut commettre des erreurs, des écarts de langage ; et peut se dire « à telle occasion, j'ai été trompé », ou « je me suis trompé ». Mais ne jamais concéder à la sottise, à l'argent, attitudes contraires à l'amitié du Mouvement. Oui, évitons de franchir cette ligne, au-delà de laquelle, en croyant obéir à sa conscience, on pourrait prêter la main à une forme de démolition des personnes, et, en définitive, du Mouvement.

Etre militant « Vie Libre » c'est une responsabilité

Vivre une vie de militant, c'est vouloir être au service d'objectifs précis.

Nous avons le plus beau. Redonner l'espérance, l'espoir de vivre, de vivre libre. **Voilà un pari à ne pas perdre.**

Restons sur le chemin de l'avenir, qui consiste d'abord à la libération des malades alcooliques.

Vivre sa vie de militant, avec un souffle renouvelé, au service des malades, de l'amitié, mais aussi au service de l'intelligence et du bonheur.

Cette réflexion s'adresse à toutes et à tous — « Vie Libre » a besoin d'un nouveau souffle. Si pour tout être humain, un climat de tension n'est pas favorable au bien-être physique et psychique, il en est de même pour le Mouvement, auquel nous avons l'honneur d'appartenir, parce qu'il représente une grande famille, une importante communauté.

Une certitude : nous l'aimons tous, notre cher Mouvement Vie Libre. Que serions-nous devenus sans lui ? Soyons fiers de lui, et que chacun de nous, buveurs guéris, abstinents volontaires et membres sympathisants, s'engage à le rendre toujours plus fort. Des milliers de malades comptent sur nous.

Albert Grelier

Le retour aux sources

1984, c'est l'année du trentième anniversaire de notre Charte. Elle a trente ans, malgré cela elle est toujours d'actualité.

Le prochain Conseil National aura pour thème : « Le retour aux sources », cela devrait être l'occasion de reprendre la Charte.

Cette Charte est mal connue ; beaucoup d'adhérents ne l'ont jamais eue, il faut que cette situation change. Elle doit être le manuel du militant, c'est elle qui est porteuse de toute l'idéologie du Mouvement, c'est elle qui définit ses options et ses originalités. Si le militant ne connaît pas tout cela, comment peut-il être le garant de « Vie Libre » ?

Dans toutes nos actions, nous devons faire référence à la Charte, elle doit être le carburant du Mouvement.

Le retour aux sources, c'est un peu revenir en arrière. Cela devrait permettre de faire le point, de voir le positif mais aussi le négatif, de se remettre en cause, de se poser quelques questions : « Je fais de l'action, bien sûr, mais est-ce que cette action est faite dans la ligne du Mouvement ? ».

Cet objectif devrait être l'occasion pour chacun de nous de réfléchir à ce qui s'est fait en 30 ans et de quelle façon. A partir de cette réflexion, il devrait être possible d'éviter les erreurs que nous avons faites, et qui malheureusement amènent souvent des conflits.

La base du Mouvement est solide, pleine de bonne volonté, prête à faire de l'action, mais souvent elle manque de moyens, elle manque de formation.

Cette année de retour aux sources, nous devons prendre tous les docu-

ments écrits par « Vie Libre » et pour « Vie Libre » : ils sont à la portée de tous, aussi bien dans le contenu que pour le prix. Chaque adhérent doit avoir la Charte, le Règlement Intérieur, les Statuts, l'Histoire du Mouvement, sans oublier « Nécessité et conditions de l'amitié », le tout pour une somme de 7,50 Frs. En lisant, en étudiant ces documents, chaque adhérent aura la possibilité de bien connaître le Mouvement auquel il adhère et milite.

En 1953, à la création du Mouvement, les premiers adhérents avaient compris que leurs actions près des malades alcooliques ne pouvaient avoir de valeur qu'à partir du respect de ces personnes. C'est pourquoi, dans leur démarche, ils étaient porteurs d'amitié, de solidarité dans le respect de la personne humaine ; ils acceptaient l'autre tel qu'il était. En 1984, est-ce que nous sommes toujours porteurs de la même démarche ? La question est posée.

Pour redonner un nouvel élan à notre action, il faut sans aucun doute nous référer à la deuxième partie de notre Charte intitulée : « L'esprit du Mouvement » ; c'est ce chapitre qui définit l'idéologie, les options et les originalités du Mouvement.

L'étude de la Charte doit être pour 1985 le premier objectif de formation, il faut que chaque adhérent connaisse bien le Mouvement dans lequel il milite. On parle beaucoup d'ouverture à l'extérieur : eh bien pour que notre action représentative soit valable, il faut que nous soyons porteurs de la vraie idéologie du Mouvement, afin de démontrer à tous les organismes que nous rencontrons la force et l'importance du Mouvement « Vie Libre » dans le pays.

Louis Le Blevet

La promotion et la complémentarité du couple dans Vie Libre

Lors de notre dernier Conseil National, certains délégués ont demandé la relance ou la réactualisation des cahiers de recherches pour l'action.

Ces documents ont permis et permettent encore d'apporter une réflexion approfondie sur les originalités de « Vie Libre », sur les réalités de la personne humaine — sur l'action représentative —

La reprise de la parution de nouveaux sujets dans le cadre des cahiers de recherches pour l'action, répond donc à un besoin impératif des militants du Mouvement qui souhaitent que notre bulletin « Agir » soit vraiment un outil de travail : de réflexion, de formation et de promotion.

Qui n'a pas entendu ce genre de réflexion d'hommes : « Pour moi, tenir la maison, m'occuper des enfants, ce n'est pas mon affaire ; c'est celle de ma femme, à chacun son boulot, j'en ai assez comme ça ! »

Et pour les femmes : « Oh ! vous savez, nous ne sommes pas douées pour un engagement ou pour la politique ; c'est l'affaire des hommes ! »

On pourrait ajouter beaucoup d'autres expressions du même ordre, mais celles-ci paraissent suffisantes pour fixer le sujet : « chacun à ses moutons et les brebis seront bien gardées ! »

Heureusement, ces mentalités évoluent, et donnent naissance en notre temps à un mode de relation « en commun » ; on ne veut plus accepter d'être en marge, et on entend revendiquer aussi le droit d'agir avec l'autre, l'accompagnant le plus possible dans ses engagements.

Enfin, un courant plus jeune penche vers un style plus personnel : On veut vivre sa vie, dans un certain consensus de mode de vie, on n'accepte plus d'être l'om-

bre de l'autre. Par ailleurs, beaucoup de jeunes pères prennent aujourd'hui une part active aux tâches familiales et éducatives dans leur ensemble. La femme, de son côté, se trouve tout à fait à l'aise au volant de sa voiture, avec son mari près d'elle.

Une époque de mutations

Nous vivons donc cette époque de mutations et précisons dans le couple, aussi essayons de dégager quelques lignes de recherche, face à l'engagement au sein du Mouvement « Vie Libre ».

Au Congrès National de Paris à la Pentecôte de 1963, André Talvas lançait avec joie que « plus de 60 couples qui s'étaient séparés officiellement, s'étaient remariés après la guérison d'un des conjoints ! » Pour les jeunes militants, cela montrait toute la valeur de l'action du Mouvement, et décuplait les énergies.

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, force est de constater qu'un malaise existe, que des foyers jadis très unis et très militants se sé-

parent ; cela pose question, et honnêtement il nous faut tenter d'y voir plus clair.

Sans entrer dans les questions liées aux origines, aux cultures différentes, aux moyens différents, essayons de voir plus en profondeur les aspirations des personnes de notre génération d'avant 2000.

Femme à part entière

Aujourd'hui, dans le Mouvement, la femme veut être à part entière, et celui-ci l'y engage, c'est ce qu'on appelle la promotion de la femme.

Pour aller dans cette voie, il y a de nombreux moyens :

● C'est d'abord l'abstinence partagée, car c'est le nœud de toute avancée au sein du Mouvement.

● C'est la participation à l'action de base, « d'hommes à hommes, de femmes à femmes, de personnes à personnes ».

● C'est la présence à l'équipe de base où se fait véritablement une prise de conscience, en profondeur, de notre responsabilité.

● C'est la participation aux réunions de sections et à tous les Comités, pour lesquels l'un des deux a été élu.

Toutes ces actions sont excellentes, car elles sont le moyen de se former à des analyses, à des actions collectives et à des responsabilités.

Deux observations diamétralement opposées :

● Il y a la femme absorbée entièrement par les tâches ménagères, et qui ne se voit pas autrement, dont le mari pense surtout à l'extérieur (avant c'était le café, aujourd'hui ce sont les réunions).

● Il y a la femme libérée avec le départ des enfants, ou même avant celui-ci, et qui ayant pris conscience de ses responsabilités veut agir plus, « être plus ». Elle va jusqu'à demander pour elle-même une responsabilité propre et le droit de vote à tous les scrutins, malgré les conséquences juridiques qui en découlent, et la disparité avec les personnes seules. Depuis bien des années, le Mouvement « Vie Libre » est aux prises avec le problème important du conjoint, et de son expression dans les instances du Mouvement.

La complémentarité du couple, c'est quoi ?

Devant toutes ces frustrations douloureusement ressenties, essayons de réfléchir :

1° - La complémentarité suppose un partage en profondeur, une communication vraie dans une confiance totale. Comment en effet oser avancer une idée avec son conjoint, sans cela, surtout si on n'est pas trop sûr de soi ?

2° - Il est un fait que nombre de couples participent ensemble à des réunions, sans avoir au préalable pu essayer de mettre en commun leurs pensées sur les questions qui seront examinées ; peut-on parler dans ce cas de complémentarité ?

3° - La situation est parfois la même après une réunion, il arrive également que le couple muet avant et après, trouve opportun le moment de la réunion, pour

exposer leurs points de vue, pas toujours convergents, est-ce cela aussi la complémentarité ?

Le Mouvement « Vie Libre » dans sa Charte et son esprit veut absolument rassembler, unir des énergies à travers les personnes et l'action qu'elles mènent, restructurer ce que la maladie a déséquilibré, et en premier lieu l'espérance en une vie heureuse.

Au sein du couple, cela demande qu'il y ait un nouveau dialogue, l'acceptation des possibilités et aussi des limites personnelles et humaines de chacun, des difficultés réciproques pour confier à l'autre le profond de soi-même.

Quelle joie aussi quand enfin on a refait beaucoup mieux et plus encore, le chemin qui faisait obstacle à cet échange confiant !

Oui alors à ce moment, on peut affirmer qu'à la guérison médicale, suit la guérison humaine et morale, gage absolu de cette guérison durable dont l'abstinence voulue et partagée est la première pierre.

A l'écoute de l'autre

Ainsi, il semble apparaître que la complémentarité au sein du couple soit d'abord une question de partage, de communication, d'écoute de l'autre, et d'échanges confiants, dans la connaissance des tendances de l'un et de l'autre ; ainsi n'est-il pas permis d'imaginer qu'une pensée commune, mûrie par ces échanges, ne puisse être exprimée au nom du couple alternativement par l'un ou l'autre des conjoints ?

Bien entendu ceci ne peut se faire que dans les réunions d'équipe de base et de section, où les couples sont heureux de se retrouver avec d'autres, mais cela pourrait voir des résultats bienfaisants quand il s'agit des réunions des Comités, à quelques niveaux qu'ils se situent, et ce à cause d'un ordre du jour précis et connu en temps voulu.

Là encore, le Mouvement « Vie Libre » affirme la complémentarité entre la personne guérie et l'abstinent volontaire, conjoint ou non.

A partir de ces réalités vécues, et afin que l'un ne se sente plus l'ombre de l'autre, on peut penser que de temps en temps, l'un du couple soit vraiment porteur de

la position commune du couple, puisque celle-ci aura été réfléchie et étudiée ensemble.

Reprise du dialogue

Ne serait-ce pas l'occasion pour les hommes (sauf s'ils y sont allergiques) d'assumer, le temps d'une réunion, les tâches familiales de la maison ? Nul doute que beaucoup y trouveraient matière à réflexion et à humilité ; ne serait-ce pas aussi pour les femmes le moyen de se former et de mieux assumer avec leur conjoint, les responsabilités humaines et sociales du couple ?

Quelle belle occasion au retour, d'une reprise de ce dialogue et d'approfondir les raisons des décisions prises.

Est-ce que cela ne favoriserait pas aussi les possibilités d'engagement de l'un ou de l'autre dans une autre association populaire, pour une meilleure ouverture à celle-ci, et aussi la pénétration de l'esprit du Mouvement ?

Est-ce que cette façon de faire ne respecterait pas la spécificité de chacun ?

Est-ce que cela n'aiderait pas chacun à tenir compte de l'autre ? A le comprendre en profondeur, et en définitive à unir ? Comment prétendre aller vers cette unité, si les moyens que le Mouvement donne ne sont pas mis en action ?

Comment affirmer la guérison durable de la personne, ancienne malade, si on ne recrée pas ce tissu humain, familial et psychologique indispensable ? La personne qui sort de l'hôpital a un besoin important de se retrouver, et pour cela le conjoint est le premier et peut-être le seul qui puisse le mieux comprendre, et réciproquement, même s'il y faut l'aide éventuelle d'amis « Vie Libre ».

Le Mouvement « Vie Libre » se doit de repenser non son esprit, mais sa thérapeutique familiale, ceci en fonction des évolutions, et d'un certain sens de libération de la femme, et de l'homme. Non pas dans une soi-disant unité factice, mais dans une nouvelle et meilleure expression du couple.

Ce faisant, alors on peut espérer que le soleil de la guérison, de l'amitié vraie, de l'amour vrai, se lèvera enfin et réellement dans bien des cœurs !

Franck Taillandier

La démarche nationale à propos du forfait hospitalier

Au Conseil National de 1983 (5 et 6 Novembre) à Dourdan, les 300 délégués signaient une lettre, destinée à Monsieur le Président de la République, attirant son attention sur les difficultés rencontrées par les militants Vie Libre.

Cette première démarche, prise en considération, nous a valu la réponse du Président et plusieurs autres émanant de trois ministères : la Santé, la Famille et les Affaires Sociales, dont la dernière lettre paraphée par le Ministre lui-même : M. Beregovoy (le contenu est porté à votre connaissance).

Cette action représentative s'est donné un objectif clair et précis : la défense des malades alcooliques.

Ensuite, comme toute action située sur ce terrain, il fallait y ajouter des moyens, accompagnés de suggestions, ceci pour renforcer notre crédibilité, dans la mesure où nous contestons un certain nombre de mesures dont la principale reste la mise en place du forfait hospitalier qui était au départ de 20,00 F et passé très discrètement pendant la période de Noël de 83 à 21,00 F.

La force d'une pétition

Sans aucun doute, la mobilisation sous forme de pétition, est une force. Qu'un Mouvement de buveurs guéris veuille se faire entendre de cette façon-là, est notable en soi.

Reste à atteindre maintenant le Ministre concerné. Si nous y parvenons, par cette pétition qui représente plus de 4.000 signatures, nous aurons fait une partie du chemin dont le départ a été donné au Conseil National de 83.

Une demande d'audience a été formulée auprès de M. Beregovoy, et nous attendons une réponse favorable.

Le dossier que nous présentons sera dominé par l'institution du forfait hospitalier. Cette mesure gouvernementale, comme d'autres, tient compte de la situation de crise que nous connaissons.

Néanmoins, les Pouvoirs Publics, dans le but, certes louable, de maîtriser les dépenses de santé, ont transféré vers le budget de ménages, des charges jusqu'alors supportées par la solidarité nationale et parmi celles-ci, deux nous concernent particulièrement :

1°) le forfait hospitalier.

2°) l'augmentation importante du nombre de médicaments seulement remboursés à 40 % de leur prix par la Sécurité Sociale.

Cette politique de réduction des dépenses de santé est toujours programmée.

Parce que nous sommes des assurés sociaux, mais également des « acteurs sociaux », notre inquiétude n'est-elle pas justifiée, tant pour nos besoins de santé, que pour ceux des malades alcooliques ?

En remettant ce dossier, nous insisterons sur notre attachement au maintien d'une protection sociale de haut niveau, dans un cadre solidaire : Le respect des tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale en ce qui concerne les honoraires médicaux et l'extension du tiers payant.

La lutte que nous menons, nous amène souvent à constater trop d'inégalités, d'injustices. La santé n'est pas un « marché » comme un autre.

En effet, celui qui consomme n'est pas celui qui choisit et celui qui choisit en l'occurrence : le prescripteur, n'est pas celui qui paie.

Faut-il promouvoir une révolution des comportements ? Dans la période difficile que nous vivons, soyons attentifs à ce que solidarité et justice restent en permanence le fil directeur autour de notre action quotidienne.

Nous le dirons.

Albert Grelier

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé mon attention sur la demande de suppression du forfait journalier instauré par la loi n° 83-25 du 19 janvier 1983, formulée par le Mouvement « Vie Libre ».

Je rappelle que ce forfait constitue une contribution représentant les dépenses que l'hospitalisé aurait normalement assumées, qu'il soit ou non à l'hôpital. Il est supporté par les personnes admises dans les établissements hospitaliers et les établissements médico-sociaux, pour tout séjour pris intégralement en charge par un régime obligatoire de Sécurité Sociale.

Son instauration répond en priorité à la volonté du gouvernement de réduire les inégalités en remédiant à des disparités injustifiées. En effet, les personnes accueillies en long séjour se voient demander un prix d'hébergement élevé, alors que les personnes hospitalisées au-delà du 30^{ème} jour sont exonérées du ticket modérateur. De plus, les personnes accueillies dans les établissements sociaux ou soignées à domicile sont tenues de couvrir leurs dépenses d'entretien avec leurs ressources propres.

Dans le même sens, il sera procédé à un examen d'ensemble des frais de séjour pour atteindre le but que s'est fixé le gouvernement : faire en sorte que ceux qui paient aujourd'hui, souvent très cher, paient demain un peu moins ; que les plus démunis bénéficient d'un accès plus facile à l'aide sociale, les autres apportant une contribution modeste.

Le forfait journalier doit, d'autre part, permettre d'éviter que certaines personnes ne soient incitées à demeurer en établissement sanitaire lourd pour des raisons strictement financières, alors qu'elles pourraient être accueillies dans des établissements mieux adaptés à leurs besoins ou maintenues à domicile. Cette orientation est conforme, à la fois, au souci d'assurer aux intéressés un cadre de vie satisfaisant et à la volonté d'éviter des dépenses injustifiées pour la collectivité.

En contrepartie, les abattements sur les indemnités journalières et les pensions d'invalidité ont été supprimés en cas d'hospitalisation. Lorsqu'un ticket modérateur est dû, ou lorsqu'il existe des frais d'hébergement, le forfait s'impute sur ces sommes.

Plusieurs cas de prise en charge du forfait par l'assurance-maladie ont été prévus par la loi : bénéficiaires de l'assurance maternité, victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, pensionnés militaires d'invalidité et handicapés de moins de 20 ans, hébergés dans des établissements d'éducation spéciale ou professionnelle.

En revanche, les enfants handicapés hébergés en établissements sanitaires n'étaient pas exonérés du forfait. Une telle discrimination était inéquitable et ne correspondait pas à l'esprit de la loi. J'ai donc décidé, à compter du 7 octobre 1983, date de la circulaire diffusée aux services concernés, d'étendre l'exonération du forfait aux enfants et adolescents handicapés, qu'ils soient hébergés en établissements d'éducation spéciale ou en établissement sanitaire.

Sur un autre plan, j'ai décidé la prise en charge, par les caisses d'assurance maladie, des séjours à l'hôpital pour les femmes enceintes dès le quatrième mois précédant l'accouchement, ainsi que ceux des enfants prématurés et les séjours des nouveau-nés débutant pendant les 30 jours suivant la naissance.

J'ajoute que la notion « d'admission » dans un établissement exclut de l'assujettissement du forfait, les consultants externes, les malades dont le séjour est inférieur à 24 heures, les malades admis pour des séances de chimiothérapie, radiothérapie, dialyse et traitement assimilés et aux hospitalisés à domicile.

En outre, les conditions d'admission à l'aide sociale ont été nettement élargies afin que toute personne démunie de ressources puisse bénéficier de la prise en charge du forfait à ce titre.

Enfin, je peux vous assurer que le gouvernement reste très attentif à l'application de cette mesure en vue de l'adapter dans le cas où le besoin s'en ferait réellement sentir.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre BEREGOVY

Un abonnement à Agir par famille : une nécessité

AGIR

La revue
indispensable
pour notre action
VIE LIBRE

Je m'abonne... Je m'abonne...

Nom Prénom

Adresse

Section de

Abonnement à 20 F

à adresser à Vie Libre, 8, impasse Dumur, 92110 Clichy.

Stages : des échanges fructueux

Durant plusieurs années, les militants ont délaissé progressivement les stages nationaux, notamment jusqu'en 1983 ; conjointement le nombre des non-renouvellements a augmenté et celui des adhésions nouvelles a diminué.

Devons-nous conclure prématurément à une relation étroite et directe entre les deux réalités ?

- Diminution de la participation des militants aux stages de formation.

- Stagnation des effectifs.

Si nous ne pouvons être affirmatifs à ce sujet, nous pouvons dire cependant, que la formation à travers les stages apporte des éléments très positifs. En effet, ils permettent de développer à la fois l'action des militants, d'améliorer la qualité de leur activité et de mieux servir le collectif.

Quelque temps après, ou même plusieurs années après le déroulement de ces sessions, nous constatons qu'un certain nombre de militants prennent des responsabilités au sein des structures de notre Mouvement ou s'engagent même dans les organisations du monde populaire (en dehors de « Vie Libre »).

Beaucoup de buveurs (euses) guéris (ies) découvrent un collectif pour la première fois à partir de « Vie Libre », c'est-à-dire à compter du jour où ils prennent contact avec les militants du Mouvement.

Ainsi au niveau des équipes de base, de section, de département, régional, national, les échanges fructueux du groupe permettent de réviser assez souvent nos appréciations, d'améliorer nos comportements vis-à-vis des malades et de tous ceux qui l'entourent.

La qualité de notre réflexion en équipe représente un moyen indispensable pour mener au mieux l'action représentative de « Vie Libre », auprès des représentants du médico-social, de ceux des pouvoirs publics, et des organismes subventionneurs.

Le temps de la réflexion

Laissons à cet effet la parole à Micheline, Jean-Marie et Suzanne — stagiaires de Wattignies en Juillet 1983 — qui nous font part de quelques-unes de leurs remarques.

- « Sommes-nous cultivés ? A cette interrogation, nous avons répondu dans l'affirmative, car chacun possède un acquis de connaissances, cependant des manques et des besoins sont à combler pour mieux se connaître, et mieux comprendre l'être humain, **car toute démarche se réalise dans le partage.**

- « Il nous faut mettre nos capacités au service des autres. »

La période des stages apparaît donc comme un temps fort de cette réflexion, pour améliorer cette action « Vie Libre », et réaliser en toute amitié un vrai partage de tés.

L'ensemble des stagiaires (de Chatenay-Malabry, Wattignies et Voiron) précise que le programme de ces sessions concourt à la revalorisation de l'être humain et par là-même à la relation de la communication à l'intérieur du collectif « Vie Libre ». Selon leur déclaration, ces stages permettent d'acquérir une formation complémentaire par une analyse de notre propre personne, par celle de notre environnement et de tous les conditionnements de la société actuelle.

Les stagiaires découvrent qu'ils ont une identité propre et aussi un pouvoir qui doit les encourager à participer avec le plus possible d'autonomie.

Beaucoup de militants arrivent au cours d'un stage à s'exprimer, et repartent avec la ferme conviction que beaucoup de leurs amis (es) de la base pourront réussir à faire éclater le blocage à partir de leur expérience — « grâce » à une meilleure connaissance des uns et des autres, à la simplicité de chacun, et grâce à une méthode de travail acceptée par tous et même remise en cause ».

Les stages servent mieux le collectif, car beaucoup de participants découvrent pour la première fois les richesses des documents de base de « Vie Libre » :

- Les réalités de la personne humaine (la Pyramide), sans compter le fonctionnement de notre Mouvement, avec toutes ses structures.

- L'esprit de notre Mouvement (Charte 54), centré sur la personne.

Tous enregistrent le message pour le transmettre au retour à toutes les instances du Mouvement, pour éviter notamment tout écart et maladresse.

Les articles d'Agir N°s 111 et 113 expliquent clairement tout le bénéfique et le service que peut apporter un stage, selon les propres participants. Ils complètent l'exposé de ce jour, qui doit susciter en chaque militant le désir de participer à un stage, et éveiller chez les responsables nationaux une volonté de proposer des programmes adaptés.

En conclusion, nous pouvons reprendre à notre compte la remarque des stagiaires de Wattignies : « Le stage vaut la consécration d'une semaine de son temps ».

Georges Charbonnier

STAGE DE VOIRON

DU 5 AU 10/12/83

Après un voyage d'une quinzaine d'heures, nous avons trouvé dommage qu'un petit déjeuner ne nous soit pas servi à l'arrivée au C.R.E.P.S. de Voiron.

Après l'accueil par les Permanents Vie Libre et les animateurs de Culture et Liberté, un tour de l'ensemble des stagiaires, avec présentation et région de chacun, a été fait dans la matinée du lundi. Puis, nous nous sommes divisés en deux groupes.

L'après-midi a été consacrée à la Sécurité Sociale et aux différents comités existants dans l'entreprise (syndicats, C.E., C.H.S.). Ce dialogue a été très positif, mais par moments on se serait presque cru à une réunion syndicale !

La deuxième journée a été consacrée au thème « Comment faire connaître Vie Libre autour de nous ? ». Il est apparu différentes manières de faire connaître Vie Libre et également que certaines personnes ont du mal à dire qu'elles sont des buveurs ou buveuses guéris (ies), et qu'elles font partie de Vie Libre.

La demi-journée consacrée au problème médical a été très réussie. Le médecin comprend très bien le problème de l'alcool. C'était très facile de dialoguer avec lui. Au fil de la discussion avec ce médecin, nous avons pu remarquer que les militants Vie Libre peuvent apporter, par leur vécu, l'aide indispensable au corps médical.

Avant de partir en stage, on nous avait parlé de la Pyramide comme d'un « monument ». La manière dont nous l'avons abordée a l'avantage d'être à la portée de tous. Un travail en commissions a permis à quinze personnes de s'exprimer.

Au sein des structures de Vie Libre, chacun accommode le règlement un peu à sa manière, et particulièrement dans les « grosses » régions. Les informations partant de la base vers le National sont beaucoup plus nombreuses que celles venant du National vers la base.

En conclusion, ce stage est certainement très bénéfique pour tous. Les stagiaires devraient être

informés du contenu du stage, autrement que par le simple envoi d'un emploi du temps.

Pendant tout ce stage, nous avons travaillé en groupe ou en commissions et nous pensons que c'est la meilleure formule pour un travail rapide et concret. Le droit d'expression appartient à tout le monde.

De retour dans notre section, il s'avère que ce que nous avons appris en stage, sera long à mettre en application. Chacun se trouve bien comme il est. Il faudra du temps et nous souhaitons que d'autres personnes aillent en stage pour nous épauler.

Marie-Rose et Jean-Paul
Section de Plabennec

« VIE LIBRE » — CULTURE ET LIBERTE STAGES 1984

- . du 2 au 7 Juillet à Wattignies (Nord).
- . du 10 au 15 Septembre à Chatenay Malabry (Hauts de Seine).
- . du 3 au 8 Décembre à Voiron (Isère).

Renseignements et inscriptions pour les stages 2 - 3 à Culture et Liberté — 73, rue des Héros Nogentais — 94130 NOGENT SUR MARNE — Tél. (16.1) 872.50.30.

Renseignements et inscriptions pour le stage 1 à Wattignies, COMITE REGIONAL « VIE LIBRE ».

Fiche type de proposition d'article

NOM Prénom

Adresse

N° de Téléphone :

Correspondant-diffuseur

du département de

Idée d'article :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Revue proposée : LIBRES AGIR

Rubrique proposée :

Rédacteur proposé :

Parution souhaitée en :

Envoyer votre proposition à : Comité de Rédaction Libres (ou Agir) - Secrétariat National Vie Libre - 8, Impasse Dumur- 92110 Clichy.

Le rôle du Comité National

Le Mouvement National « Vie Libre », c'est l'ensemble des 300 sections — 25 pré-sections — 42 Comités Départementaux et 9 Comités Régionaux implantés dans toute la France sous la responsabilité du Comité National.

● Le Comité National

Il est composé des délégués élus par les régions, de Monsieur André TALVAS, à titre de Fondateur du Mouvement, de six permanents élus par leur collègue.

Le nombre de délégués est fixé à :

— un délégué pour les régions possédant au moins trois sections reconnues dans deux départements différents, et de moins de 800 membres actifs ;

— deux délégués pour les régions de plus de 800 membres actifs.

● Son rôle

Le rôle du Comité National est de maintenir l'esprit du Mouvement. Il prend toutes dispositions pour développer et appliquer un plan de travail et d'action tendant à l'unité du Mouvement et à l'application de ses buts définis lors de l'Assemblée Générale par les rapports moraux, d'orientation et financier.

A cet effet, il se dote de groupes de travail spécialisés, et veille au fonctionnement de ces groupes. Il a aussi pour tâche d'organiser des Congrès Nationaux, représenter le Mouvement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, étudier et reconnaître les nouvelles Sections ou les nouveaux Comités Départementaux ou Régionaux.

Etudier les candidatures des permanents et donner son accord sur leur engagement. Elaborer le budget et veiller à l'équilibre financier des différents chapitres. Régler les litiges qui n'auraient pu être établis sur le plan départemental ou régional.

● Suppléance aux postes de président, secrétaire général et trésorier

Pendant l'exercice des mandats du président, du secrétaire général, du trésorier, leurs suppléants deviennent titulaires du poste de délégué à la région.

● Suppléance des délégués nationaux

Chaque région « Vie Libre » doit élire, en même temps que son délégué national à la région, son suppléant. Celui-ci aura les mêmes droits que le titulaire du poste pendant l'absence de celui-ci.

Le délégué national à la région et son conjoint ne peuvent en aucun cas cumuler une autre responsabilité quelconque dans le Mouvement.

● « Vie Libre » au niveau région, département, section

Les délégués au Comité National seront élus par leur région pour une durée de trois ans, re-

nouvelable par tiers sortant tous les ans et rééligibles.

Pour être candidat, il faut avoir au minimum 3 ans de carte rose.

Le Comité National propose des candidats au Conseil d'Administration, dont l'élection sera faite par l'Assemblée Générale. Son bureau est celui du Conseil d'Administration.

● Attributions des membres du Comité National

Veiller à maintenir et développer l'esprit du Mouvement dans leur région.

Susciter la création et le fonctionnement des différentes structures du Mouvement dans leur région.

Veiller à l'application du Plan d'action, décidé en Comité National, présenter un bilan moral, financier et administratif de la région lors des réunions du Comité National.

Conseiller les différents échelons du Mouvement pour une saine utilisation des finances du Mouvement, et en particulier des subventions et conventions.

Représenter officiellement le Mouvement dans d'autres organismes ou dans toutes manifestations ayant un rapport avec l'esprit du Mouvement.

Louis Le Blevac

La structure nationale

« Vie Libre »

Elle est divisée en 16 régions, mais il n'y en a que 10 de représentées au Comité National, alors qu'en réalité il devrait y en avoir 14. Il n'y a que la région Aquitaine qui ne peut pas être représentée, car il n'y a que le département de la Gironde où le Mouvement « Vie Libre » existe, alors que pour avoir une représentativité nationale, il faut au moins trois sections reconnues dans deux départements différents.

Les régions non représentées sont : Le Languedoc-Roussillon, avec 5 sections reconnues dans le Gard, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, 3 pré-sections dans l'Aude et l'Hérault, il y avait dans cette région au 31.12.83 : 208 membres actifs et 190 sympathisants. — Midi-Pyrénées, avec 7 sections reconnues dans le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne et une pré-section dans l'Aveyron, fin 83, il y avait : 225 membres actifs et 247 sympathisants. — Le

Poitou Limousin avec 3 sections reconnues dans la Vienne, la Haute-Vienne et la Corrèze, 2 pré-sections à Angoulême et La Rochelle, au 31.12.83, il y avait dans cette région : 122 membres actifs et 107 sympathisants. — L'Alsace-Lorraine avec 2 sections reconnues dans le Bas-Rhin, 2 dans le Haut-Rhin et dans la Moselle, 4 sections et un Comité Départemental. Cette région avait, fin 83 : 448 membres actifs et 256 sympathisants.

En faisant le total des membres actifs de ces 4 régions, on s'aperçoit qu'il y a plus de mille cartes roses qui n'ont pas de représentativité nationale.

Depuis quelques années, un travail de sensibilisation se fait et nous pensons qu'au prochain Conseil National, nous aurons à applaudir les délégués nationaux de plusieurs de ces régions.

Louis Le Blevac

Écho du Comité National des 5 et 6 mai 84

Au cours de ce Comité, deux nouvelles sections ont été reconnues, Saint-Priest dans le département du Rhône qui compte maintenant 7 sections, et Montereau dans la Seine-et-Marne est la 5^{me} section reconnue dans ce département.

A ces deux nouvelles sections, nous souhaitons bon courage pour l'action qu'elles mènent près des buveurs à guérir.

La commission du Règlement Intérieur a exposé les éventuels ajouts et les modifications du Règlement Intérieur, qui ont été adressés à la base dans le courant du mois de Mai.

La préparation au contenu de la brochure pour le prochain Conseil National a été soumise au Comité National et le maximum doit être fait afin que la base puisse l'avoir au mois de Juillet.

A noter des nombreuses demandes de représentativité nationale pour les rassemblements de Juin. Comptes rendus également des démarches d'actions représentatives à l'échelon national.

Un point important, n'oubliez pas de passer commande au Secrétariat National de vos agendas pour 1985.

Louis Le Blevac

COMITE NATIONAL

- Conseil d'Administration
 - M. Le Sayec Michel : Président
 - M. Ricouard Roland : Vice-Président
 - M. Grellier Albert : Secrétaire Général
 - M. Fleury Gérard : Secrétaire Général Adjoint
 - M. Jonquet Louis : Trésorier National
 - M. Mallet Jean-Pierre : Trésorier National Adjoint
 - M. Charbonnier Georges
 - M. Le Saux Christian
 - M. Masse Claude
- Membres élus :
 - M. Berne Claude
 - M. Chapel Jacky
 - M. Dujean Hervé
 - M. Guilgaut André
 - M. Junker Léon
 - M. Rave Jacques
 - M. Rousseaux Pierre
 - M. Talvas André
- Permanents :
 - M. Aubel Jean
 - Mlle Brabant Suzanne
 - M. Dallongeville Michel
 - M. Levert André
 - M. Meurot Jean
 - M. Puche André

RENCONTRES NATIONALES 1984

21 septembre : Conseil d'Administration.

22 et 23 septembre : Comité national.

25 octobre : Conseil d'administration.

26 octobre : Comité national.

27 et 28 octobre : **CONSEIL NATIONAL A VICHY.**

14 décembre : Conseil d'administration.

15 et 16 décembre : Comité national.

Le Conseil National

Le Conseil National c'est l'Assemblée Générale Statutaire du Mouvement, elle a lieu une fois par an.

Cette Assemblée est formée de tous les membres actifs représentés par leurs délégués élus par le Comité de Section ou le Comité Départemental, suivant le mode de représentation défini par le Comité National.

Elle élit les membres du Conseil d'Administration présentés par le Comité National par bulletin secret à la majorité relative.

Les votes ont lieu par mandats, à raison d'un mandat par fraction de 10 membres actifs au-dessus de 10 membres.

L'Assemblée Générale a la responsabilité de défendre et préciser la ligne de conduite, l'orientation et l'action du Mouvement.

Elle a seule pouvoir de direction et de gestion ; pour l'usage interne et pour commodité de langage, l'Assemblée Générale s'appelle Conseil National.

Qui assiste au Conseil National ?

La représentativité n'est pas fonction du nombre d'adhérents, mais à partir des structures, 1 délégué (ée) par section isolée - 3 délégués (ées) par Comité Départemental, on entend par délégué le couple, s'il est marié et à condition d'être tous les deux carte rose ; sont de droit également, tous les membres du Comité National, les permanents et leurs conjointes ; ne peuvent participer aux votes que les délégués élus.

Au cours de cette Assemblée, on fait le point sur les activités de l'année précédente, c'est là que sont discutés et adoptés les futurs objectifs d'action, c'est également là que sont votés le prix des adhésions, l'augmentation du journal, le bilan financier et le budget prévisionnel. Il y a également un vote pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration, qui est sortant tous les ans.

Afin que la base soit bien informée du contenu et du déroulement de cette Assemblée, le Comité édite une brochure contenant l'ensemble des rubriques qui serviront de base, de discussions et de prises de décisions par les délégués. Elle contient :

- un éditorial
- Le point sur les adhésions
- Nos diverses activités en 1983 (bilan)
- Comment voir l'avenir
- Le Règlement Intérieur (projet de modification)
- La presse du Mouvement
- Finances (exercice 1983)
- Cotisations (pour 1985)
- Les prévisions budgétaires (pour 1985).

Elle sera adressée à toutes les sections isolées, aux Comités Départementaux, aux membres du Comité National et aux Permanents.

Le rôle des délégués

Le délégué (ée) est un militant (te) élu (e) par la base, il ne doit donc agir en tant que personne, il est porteur d'une responsabilité collective.

Pendant la préparation de ce Conseil National, les Sections ou les Comités Départementaux ont pris des positions sur tous les objectifs présentés dans la brochure, le délégué ne pourra prendre de positions qu'en fonction des décisions discutées, décidées par la base. Il est le porte-parole de sa section ou de son département, en aucun cas il ne peut faire prévaloir sa position personnelle.

Un point important : la prise de notes. Chaque délégué doit prendre des notes sur tous les sujets abordés ; ces notes lui permettront ensuite d'établir un compte-rendu du déroulement de cette Assemblée Générale, afin d'en rendre compte aux militants qui l'ont élu.

Il est indispensable que chaque militant en prenne connaissance, c'est un outil de travail, elle doit être lue et étudiée dans les réunions de sections et Comités Départementaux. C'est à partir de cette étude qu'il sera possible de proposer des amendements ou des rectificatifs, mais là aussi cela doit être un travail collectif et non la position d'un responsable.

Le Conseil National, c'est aussi un temps fort dans la vie du Mouvement ; pendant deux jours, c'est toute l'action passée et future qui est débattue avec des délégués de toute la France. Un débat amical qui permet des échanges et même des confrontations par rapport aux idées, aux positions et aux méthodes des différentes structures représentées, mais en définitif tout cela est enrichissant, et c'est ce qui fait la force de « Vie Libre ».

C'est aussi un moyen de formation avec plusieurs étapes, la préparation qui demande beaucoup de réflexion avant de prendre des décisions, cependant il faut être à l'écoute, attentif et bien réfléchir, il ne faut pas oublier que vous êtes responsables pour un collectif, après vous devrez être très vigilants à la mise en application des décisions que vous avez votées. Vous n'avez pas été élu simplement pour deux jours, votre responsabilité est engagée jusqu'au prochain Conseil National, ce que vous avez vécu au cours de ces deux jours, vous devrez le faire partager à la base pendant toute l'année. Le Conseil National est une étape importante dans l'action du Mouvement, si nous voulons que « Vie Libre » progresse, faisons le maximum pour bien préparer le contenu de cette Assemblée.

Cela doit être l'affaire de tous, il faut que tout le monde participe, ce n'est pas simplement le Conseil National des grosses structures, mais au contraire il doit être l'occasion de donner la parole à tous, afin que la dimension nationale soit vraiment une réalité.

Louis Le Blevac

Comment rapprocher nos amis sympathisants de notre action ?

Qui sont les sympathisants ?

— des médecins, des infirmiers (ières), assistants (tes) sociaux ?

— des élus (es), des voisins, des amis, des avocats, des juges, des personnalités des cultes, des professeurs enseignants... etc... ?

Ce pluralisme : sympathisants, existe et nous amène à poser quelques questions :

● Sont-ils utiles dans l'action que nous menons ?

● Peuvent-ils être complémentaires ?

● Dans nos équipes de base, quelle place peuvent-ils occuper ? (compte-tenu de leur connaissance et de leur précieuse amitié).

● Sont-ils efficaces dans la carte de relations autour du malade ?

● Les connaissons-nous vraiment. Avons-nous le souci de leur faire partager nos espoirs et nos difficultés ?

● Resteront-ils à l'écart, ou saurons-nous les intégrer autrement ?...

Des sympathisants, nous en parlons beaucoup.

Dans de nombreuses sections, il y a beaucoup de cartes vertes (rentrée d'argent importante), pour d'autres, c'est plus difficile, parce que la cotisation est trop chère.

En sommes-nous convaincus ? Faisons-nous le nécessaire pour les attirer vers nous et aussi pour les conserver ?

Pour élargir notre action, ne sont-ils pas un « support » capable de nous épauler, en nous disant : est-ce que nous, cartes roses, détenons la vérité sur le monde qui nous entoure ? Nous parlons de stagnation au sein du Mouvement, voire même de recul, mais est-ce que nous voulons élargir nos frontières, ou rester fermé dans un cocon ?

Enfin, sommes-nous, nous-mêmes, sympathisants dans d'autres associations qui se penchent sur la misère, la douleur, la détresse humaine qui nous entourent ? Que de sources sont à exploiter ! Encore faut-il à notre niveau, réfléchir sur notre présence à l'extérieur.

Le profil du sympathisant

Le sympathisant, outre son adhésion, c'est aussi : ses connaissances, son savoir, sa culture, possédant une envie de partage.

C'est aussi une personne qui a compris ou qui va comprendre que Vie Libre c'est avant tout une grande famille, un col-

lectif dont l'objectif est de servir d'abord.

Le sympathisant peut soutenir un malade et sa famille dans les moments difficiles, nous pourrions ajouter que certains d'entre eux font autant qu'une carte rose.

Les associer davantage aux révisions d'activités, serait-ce un moyen pour qu'ils découvrent Vie Libre et deviennent cartes roses ?

Bien sûr, ils ne prennent pas de responsabilités dans le Mouvement, mais nous n'avons pas le droit de les décevoir, s'en servir lorsqu'on a besoin d'eux (à la fin de l'année pour recevoir le prix du timbre, rien d'autre ensuite), non !

Vie Libre, qui se veut un Mouvement de dialogue, de promotion, d'action, doit rassembler dans un climat d'échange, de confiance, celles et ceux qui prennent la responsabilité d'y adhérer.

Des membres sympathisants, il y en a partout, sachons les voir. Dans notre société actuelle où il y a tant à faire, l'unité entre les hommes est la seule solution pour combattre efficacement.

Un combat comme le nôtre, aussi dur, a besoin « d'alliés ». Quand ils sont avec nous, ne les décevons pas. Avec eux, construisons demain et l'avenir.

La commission « Agir » compte sur vos réflexions, vos idées, vos critiques. Merci de nous répondre.

A. Levert

**ENVOYEZ - NOUS
VOS REFLEXIONS
ET FAITS D'ACTION.
MERCI.**

Réflexion sur le bénévolat et l'animateur permanent

Que représente notre bénévolat ? Faut-il le chiffrer ou est-ce un état ?

Le bénévolat est inclus dans le travail du permanent, il faudrait que les militants sachent que le permanent est aussi un bénévole, il le prouve par sa disponibilité au nombre d'heures qu'il effectue.

Il faut ne pas faire ressortir ses soucis personnels et ne faire voir qu'un visage et un caractère agréable et amical.

Le permanent fait partie des structures, il est partie prenante du Mouvement.

Relations bénévoles - permanents : nécessaire et viable. Il faut toutefois que les nouveaux adhèrent à l'idéal du Mouvement.

Etre permanent en 1984, qu'est-ce pour la base et les responsables ?

Etre permanent, c'est avant tout adhérer à l'idéologie, y adhérer c'est être motivé et non obligé par une feuille de salaire.

Notre adhésion, notre carte rose, nous engage au bénévolat. Notre bulletin de salaire nous engage à notre vie professionnelle. Ces deux aspects sont-ils bien perçus par la base, et toutes les structures existantes ?

Dans ce contexte chaque permanent effectue chaque semaine un nombre important d'heures non réclamées et non rémunérées ; aussi doit-il pouvoir travailler avec les militants et les responsables dans un climat de confiance réciproque en laissant une large part à son initiative personnelle pour la réalisation de son plan de travail, en tenant compte des objectifs et des besoins du Mouvement.

Pour que nos relations dans le Mouvement soient bonnes, il faut que les responsables, militants bénévoles et le permanent, s'estiment mutuellement et travaillent en équipe.

Les conflits qui agitent certaines régions mettent en danger le financement et l'activité des permanents. Il y a là un problème de responsabilités. La diminution du nombre de permanents, de ces situations conflictuelles apparaissent comme un facteur de démobilisation pour les militants.

Le permanent aide à la formation des militants.

Le permanent a, avant tout, le souci d'associer les militants dans son action pour leur apporter une aide formatrice pour le partage des responsabilités et le respect de l'esprit qui anime le Mouvement, et aussi l'aspect promotionnel qui en découle dans l'engagement de notre carte rose et de représentativité.

L'ensemble des permanents réunis à Presles les 2-3-4 Mai, s'inquiètent de l'avenir.

Après un long échange entre les participants, nous avons constaté que beaucoup de permanents rencontrent des difficultés pour préserver leur équilibre personnel et leur vie familiale. C'est durant notre temps de bénévolat (les soirées et pendant les week-ends de récupération), que notre animation et nos activités « Vie Libre » posent le plus de problèmes pour beaucoup d'entre nous.

ERRATUM

Deux erreurs se sont glissées à notre grand regret dans « Agir » N° 113, page 14.

Dans le texte de l'article d'Albert Grelrier intitulé « La main » :

● à la première ligne du texte de la première colonne, il faut lire : « ...la main **sans** la main » et non « la main **dans** la main » ;

● à la sixième ligne de cette même colonne, ce sont les « attentions **tendres** » et non « attentions **tendues** ».

A Monsieur le Président du Mouvement « Vie Libre »

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que selon l'avis émis par la Commission nationale des Agréments, le Ministre délégué au Temps Libre, à la Jeunesse et aux Sports a décidé d'agrée l'association « Mouvement Vie Libre » comme association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de l'arrêté d'agrément en date du 12 Avril 1984.

Je vous informe, par ailleurs, que, compte tenu de la nature de vos activités, c'est la Direction du Temps Libre et de l'Education Populaire qui sera votre interlocuteur principal dans le cadre des relations avec le Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Direction du Temps Libre et de l'Education Populaire

L'expression corporelle

Connaissons-nous notre corps ? Arrêtons-nous, réfléchissons : comment nous l'a-t-on fait percevoir ?

On nous a d'abord appris à le dominer en restant sur les bancs de l'école assis huit heures d'affilée. Plus tard, au bureau ou à l'usine, c'est face à un téléphone ou derrière un poste de travail répétitif.

On nous a inculqué l'esprit de compétition dans le sport : toujours avoir plus de rendement, de résultats, être meilleur que les autres.

Rares sont les occasions de ressentir ce corps calmement, en sou-

plesse ; de percevoir les capacités de relaxation, de respiration complète, d'effort non violent ; d'essayer de mobiliser certaines parties du corps sans que les autres soient tendues ; de comprendre son fonctionnement.

L'expression corporelle, c'est tout cela : considérer son corps autrement, percevoir les conditionnements d'individualisation, d'obéissance à l'autorité.

Ceci en proposant des exercices individuels : travail sur la respiration qui permettra de ressentir toute la capacité des poumons : travail sur la voix.

Les relations sans paroles entre les personnes du groupe sont très importantes. Après chaque série d'exercice, il est bon d'échanger les impressions ressenties chacun de son côté.

Pierre Matis

DOCUMENTS DISPONIBLES DU MOUVEMENT VIE LIBRE AU SECRETARIAT NATIONAL, 8 Impasse Dumur, 92110 CLICHY

ACTION DE BASE

Une Grande Espérance	0,55	Un médecin vous parle	1,00
VIE LIBRE, Pourquoi ?	0,65	Esprit du Mouvement	1,00
Lettre aux Epoux	0,60	LIBRES Spécial Vert	1,80
Des épouses vous parlent	0,55	Magazine XX ^{ème} Anniversaire	1,50
Un témoignage (Dr Baroukel)	1,00	LIBRES au numéro	3,65
Pour vous Madame	0,70	Carte Postale Groupe ou Arbre	1,60
Les rechutes	1,00	Affiche verte « Les Buveurs... »	1,30
Conseils aux Malades	1,10	Affiche Groupe ou Arbre	4,00
Nécessité et Cond. Amitié	1,10	Affiche Action au Travail	1,00
LIBRES JEUNES (N° 135)	4,00	Guide Correspondant-diffuseur	10,00

FORMATION

Charte du Mouvement	1,50	Pyramide (l'homme/relations)	2,00
Histoire du Mouvement	1,50	Préparation Journée d'Etude	1,80
Thérapeutique VIE LIBRE	2,20	Relations Médecins-Militants	4,40
AGIR le numéro	5,00	Action Représentative	6,00
AGIR l'abonnement	20,00	AUDIO-VISUEL (montage)	620,00

ADMINISTRATION

STATUTS DE VIE LIBRE	1,70	Rôle du Responsable	1,10
Règlement Intérieur	1,70	Rôle du Secrétaire	1,10
Comment tenir une Ass. Génér.	0,65	Rôle du Trésorier	1,10

2 livres édités par Vie Libre



Prix 43 F - Port 9,20 F

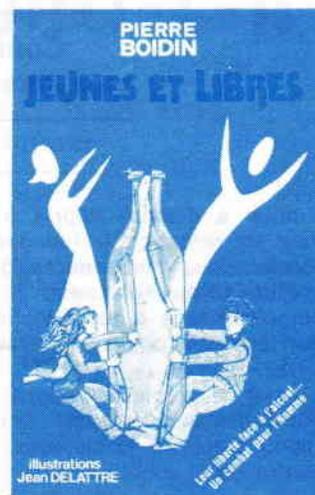
Coup sur coup, Vie Libre a édité deux livres. Le dernier : « Jeunes et Libres ».

Dans cet ouvrage, les articles, les enquêtes, les témoignages alertent l'opinion publique sur la dangereuse alcoolisation que subissent, ou choisissent même parfois, trop de jeunes.

Un livre au service des enfants, des jeunes, des parents... et pour tous ceux qui veulent vivre plus libres.

« Jeunes et Libres » et « Vie Libre, une nouvelle manière de vivre », deux livres à lire et à faire lire. Deux livres à offrir.

A commander au Secrétariat National Vie Libre - 8 Impasse Dumur - 92110 Clichy.



Prix 35 F - Port 6,30 F

3 moyens au service de notre action

le guide du correspondant-diffuseur

Alors que se poursuit la mise en place des correspondants - diffuseurs, voici un moyen qui leur sera très utile.

Le guide du correspondant - diffuseur, un outil indispensable pour développer la qualité de notre presse.

BON DE COMMANDE DU GUIDE DU CORRESPONDANT-DIFFUSEUR

NOM Prénom
 Responsabilité
 Adresse

Nombre d'exemplaires à 10 F - Total

A envoyer à : Secrétariat National VIE LIBRE,
 8, Impasse Dumur, 92110 CLICHY
 C.C.P. MOUVEMENT VIE LIBRE 10 499.03 E PARIS
 Aucune commande ne sera servie sans son règlement

Supplément à Libres n° 146. Directeur de la Publication : Albert Grelier. Secrétaire de rédaction : Dominique Lin. Comité de rédaction : Albert Grelier, Maurice Leborgne, Louis Le Blevec, André Levert, André Puche, Alexandre Roussel. Rédaction - administration : 8, impasse Dumur, 92110 Clichy, tél. 739.40.80. Imprimerie du Vivarais, 07100 Annonay cedex. Commission Paritaire CCPPAP 50560.